

SOUDE CAUSTIQUE SOLIDE

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

- Nom du produit	:	SOUDE CAUSTIQUE SOLIDE
- Nom Chimique	:	Hydroxyde de sodium
- Synonymes	:	Hydrate de soude
- Formule moléculaire	:	NaOH
- Numéro d'Enregistrement REACH	:	01-2119457892-27
- Type de produit	:	Substance
- No.-CAS	:	1310-73-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisations identifiées	:	- Réactif
		- Agents de régulation du pH
		- Agent de régénération des résines échangeuses d'ions
		- Catalyseur
		- Agent de gravure
		- Produit de nettoyage
		- Intermédiaire chimique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Société	:	INOVYN Trade Services SA
- Adresse	:	RUE DE RANSBEEK, 310 B- 1120 BRUXELLES
- Téléphone	:	+3222642111
- Fax	:	+3222643061
- Adresse e-mail	:	manager.sds@solvay.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

- Numéro d'appel d'urgence	:	+44(0)1235 239 670 [CareChem 24] (Europe) FR: +33-1-454-25959 (ORFILA)
----------------------------	---	---

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Réglementation européenne (EC) 1272/2008, comme amendée

Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (EC) 1272/2008, comme amendée

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1		H290
Corrosion cutanée	Catégorie 1A		H314

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Nom(s) sur l'étiquette

Composants dangereux	:	Hydroxyde de sodium
----------------------	---	---------------------

2.2.2. Mention d'avertissement

Danger

2.2.3. Pictogrammes de danger



2.2.4. Mentions de danger

H314

H290

- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Peut être corrosif pour les métaux.

2.2.5. Conseils de prudence

Prévention

P260

- Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280

- Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

P303 + P361 + P353

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P305 + P351 + P338

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

- Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

3.1.1. Concentration

Nom de la substance:

Concentration

Hydroxyde de sodium

>= 99 %

No.-CAS: 1310-73-2 / No.-CE: 215-185-5 / No.-Index: 011-002-00-6
Numéro d'Enregistrement REACH: 01-2119457892-27

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

4.1.1. En cas d'inhalation

- Amener la victime à l'air libre.
- Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
- La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.
- Appeler immédiatement un médecin.

4.1.2. En cas de contact avec les yeux

- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

- Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.
- Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.1.3. En cas de contact avec la peau

- Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- Maintenir au chaud et dans un endroit calme.
- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

4.1.4. En cas d'ingestion

- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
- Ne PAS faire vomir.
- Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1. Inhalation

- Corrosif pour le système respiratoire.
- Symptômes: Difficultés respiratoires, Toux, pneumonie chimique, oedème pulmonaire
- Exposition répétée ou prolongée: Risque de maux de gorge, de saignements de nez., bronchite chronique

4.2.2. Contact avec la peau

- Corrosif
- Provoque de graves brûlures.
- Symptômes: Rougeur, Gonflement des tissus

4.2.3. Contact avec les yeux

- Provoque de graves brûlures.
- Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
- Peut provoquer des lésions oculaires permanentes.
- Symptômes: Rougeur, Lacrimation, Gonflement des tissus, Brûlure

4.2.4. Ingestion

- En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.
- Symptômes: Nausée, Douleur abdominale, Vomissements avec du sang, Diarrhée, Suffocation, Toux, Insuffisance respiratoire grave

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- Un examen médical immédiat est requis.
- Ophtalmologue d'urgence dans tous les cas.
- Les brûlures doivent être traitées par un médecin.
- En cas d'ingestion
- Eviter le lavage gastrique (risque de perforation).
- Garder sous surveillance médicale pendant 48 heures au moins.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction

5.1.1. Moyens d'extinction appropriés

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.1.2. Moyens d'extinction inappropriés

- L'eau peut s'avérer sans effet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Ce produit n'est pas inflammable.
- Non combustible.
- Réagit violemment au contact de l'eau.
- Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

5.3. Conseils aux pompiers

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Porter un **survêtement** résistant aux produits chimiques
- Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.
- Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence

- Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
- Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

6.1.2. Conseil pour les répondants en cas d'urgence

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.
- Ventiler la zone.
- Porter un vêtement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas décharger dans l'environnement.
- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
- Éviter la formation de poussière.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence aux autres sections

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Utilisation dans un système fermé
- En cas de dilution, toujours ajouter le produit à l'eau. Ne jamais ajouter l'eau au produit.
- Utiliser de l'appareillage en matériaux compatibles avec le produit.
- Conserver à l'écart des Produits incompatibles.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Transvaser de préférence par pompe ou par gravité.

7.2. Conditions de stockage, incluant les incompatibilités

7.2.1. Stockage

- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.

- Conserver dans un endroit sec.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver le conteneur fermé.
- Éviter la formation de poussière.
- Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

7.2.2. Matériel d'emballage

7.2.2.1. Matière appropriée

- Acier inoxydable
- Polyéthylène
- Papier + PE.

7.2.2.2. Matière non-appropriée

- donnée non disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec: Fournisseur

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

Hydroxyde de sodium

- France. INRS ED 984, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques 07 2012
VME = 2 mg/m³
Remarques: Indicative limit (VL)
- US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 03 2013
Valeur Limite Plafond = 2 mg/m³

8.1.2. Autres informations sur les valeurs limites

8.1.2.1. Dose dérivée sans effet / Effet minimum dérivé

Hydroxyde de sodium

- Travailleurs, Inhalation, Exposition à long terme, 1 mg/m³, Effets locaux
- Consommateurs, Inhalation, Exposition à long terme, 1 mg/m³, Effets locaux

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

- Assurer une ventilation adéquate.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

8.2.2.1. Protection respiratoire

- En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Type de Filtre recommandé: P2

8.2.2.2. Protection des mains

- Gants imperméables
- Matière appropriée: PVC, Néoprène, Caoutchouc Naturel, caoutchouc butyle
- Matière non-appropriée: Cuir

8.2.2.3. Protection des yeux

- Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

8.2.2.4. Protection de la peau et du corps

- Tablier résistant aux produits chimiques
- Survêtement/bottes en PVC, néoprène en cas d'empoussièrement.

8.2.2.5. Mesures d'hygiène

- Bouteilles de lavage des yeux ou des douches oculaires dans le respect des normes applicables.
- Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.1. Informations générales

- **Aspect** Forme solide, cristallin(e), fortement hygroscopique, flocons, balles, microgranulés
- **Couleur** blanc
- **Odeur** inodore
- **Poids moléculaire** 40,01 g/mol

9.1.2. Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- **pH** > 13
- **pKa** Pas de données
- **Point de fusion/point de congélation** 318,4 °C, Pression: 101,3 kPa
- **Point/intervalle d'ébullition** 1.388 °C, Pression: 101,3 kPa
- **Point d'éclair** Non applicable
- **Taux d'évaporation** Non applicable
- **Inflammabilité (solide, gaz)** Ce produit n'est pas inflammable.
- **Inflammabilité** Non applicable
- **Propriétés explosives** Non explosif, Voir section 10.
- **Pression de vapeur** 1 hPa, à 739 °C
- **Densité de vapeur** donnée non disponible
- **Densité relative** 2,13, à 20 °C
- **Masse volumique apparente** 1,14 kg/m³, à 20 °C
- **Solubilité(s)** 420 g/l, Eau, à 0 °C
1.100 g/l, Eau, à 20 °C
3.470 g/l, Eau, à 100 °C
- **Solubilité** soluble, Alcool (Glycerol)
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau** Pas de données
- **Température d'auto-inflammabilité** donnée non disponible
- **Température de décomposition** donnée non disponible
- **Viscosité** Non applicable
- **Propriétés comburantes** Non comburant

9.2. Autres informations

- Granulométrie 0,8 mm, Diamètre moyen

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Dangers liés à des réactions exothermiques
- Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
- Réaction exothermique avec des acides forts.
- Risque de réaction violente.
- Risque d'explosion.
- Réagit violemment au contact de l'eau.

10.4. Conditions à éviter

- Éviter une exposition directe au soleil.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Exposition à l'humidité.
- du gel

10.5. Matières incompatibles

- Des métaux, Oxydants, Eau, Acides, Aluminium, autres métaux légers et leurs alliages

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Hydrogène

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë

11.1.1. Toxicité aiguë par voie orale

- donnée non disponible

11.1.2. Toxicité aiguë par inhalation

- donnée non disponible

11.1.3. Toxicité aiguë par voie cutanée

- donnée non disponible

11.2. Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Corrosif

11.3. Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Corrosif

11.4. Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- pas d'effet observé

11.5. Mutagénicité sur les cellules germinales

- Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène., Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

11.6. Cancérogénicité

- donnée non disponible

11.7. Toxicité pour la reproduction

- Effet sur la fertilité, effet foetotoxique, pas d'effet observé

11.8. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

- Inhalation, Remarques: Corrosif
- Oral(e), Remarques: Corrosif
- Dermale, Remarques: Corrosif

11.9. Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

- Remarques: Non applicable

11.10. Danger par aspiration

- donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

- Poissons, espèces diverses, CL50, 96 h, 35 - 189 mg/l
- Crustacés, Ceriodaphnia sp., CE50, 48 h, 40,4 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Dégradation abiotique

- Air
Résultat: neutralisation par l'alcalinité naturelle
- Eau
Résultat: ionisation/neutralisation
Conditions: pH
- Sol
Résultat: ionisation/neutralisation

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Non pertinent

12.4. Mobilité dans le sol

- Eau, Sol/sédiments
solubilité et mobilité importantes
- Sol
soluble, mobile, ionisation/neutralisation
- Air, Dégradation chimique

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
- Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

- donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Diluer avec une grande quantité d'eau.
- Les solutions avec un pH élevé doivent être neutralisées avant l'évacuation.
- Neutraliser à l'acide.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

13.2. Emballages contaminés

- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Éliminer comme produit non utilisé.

- En accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations pour le transport international

- IATA-DGR

14.1. Numéro ONU	UN 1823
14.2. Nom d'expédition des Nations unie	SODIUM HYDROXIDE, SOLID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe de danger	8
Étiquettes	8 - Corrosive
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

- IMDG

14.1. Numéro ONU	UN 1823
14.2. Nom d'expédition des Nations unie	SODIUM HYDROXIDE, SOLID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe de danger	8
Étiquettes	8 - Corrosive substances
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
No EMS	F-A S-B

- ADR

14.1. Numéro ONU	UN 1823
14.2. Nom d'expédition des Nations unie	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe de danger	8
Étiquettes	8 - Corrosive substances
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
HI/UN No.	80 / 1823

Code de restriction en tunnels	(E)
- RID	
14.1. Numéro ONU	UN 1823
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe de danger	8
Étiquettes	8 - Corrosive substances
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
HI/UN No.	80 / 1823
- ADN	
14.1. Numéro ONU	UN 1823
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe de danger	8
Étiquettes	8 - Corrosive substances
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifié
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée
- Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques - Aide mémoire technique INRS

15.1.1. État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
Liste Toxic Substance Control Act (TSCA)	- Conforme à l'inventaire
Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Conforme à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Conforme à l'inventaire
Korean Existing Chemicals Inventory (KECI (KR))	- Conforme à l'inventaire
Liste des substances existantes UE (EINECS)	- Conforme à l'inventaire

Informations sur les inventaires	Statut
Japanese Existing and New Chemical Substances (MITI List) (ENCS)	- Conforme à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)	- Conforme à l'inventaire
Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Conforme à l'inventaire
New Zealand Inventory of Chemicals (NZIOC)	- Conforme à l'inventaire
Mexico INSQ (INSQ)	- Conforme à l'inventaire

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.
- Voir Scénario d'exposition

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Autres informations

- Nouvelle FDS
- Nouvelle édition à distribuer en clientèle

Cette FDS est seulement destinée au pays indiqué pour lequel elle est applicable. Le format européen de la FDS en conformité avec la législation européenne applicable n'est pas destiné à être utilisé ou être distribué dans les pays en dehors de l'Union Européenne à l'exception de la Norvège et de la Suisse. Les FDS applicables dans les autres pays ou régions sont disponibles sur demande.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître. Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Date d'impression: 07.09.2015